

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE953

présenté par
Mme Batho et Mme Gueugneau

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 8 par les mots :

« , en particulier en favorisant les circuits-courts pour satisfaire la demande alimentaire locale par des productions locales. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est essentiel que le développement des circuits-courts figure dans les objectifs fondamentaux de la politique de l'agriculture et de l'alimentation, afin d'encourager le développement économique local, de réduire les coûts de transport et lutter contre l'effet de serre, de rapprocher producteurs et consommateurs.